

16 oct 2006 -18:15

Etude phare de l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés

Si le nombre d'enfants diminue en Belgique, on peut supposer qu'il y aura également moins d'enfants ayant droit aux allocations familiales dans le régime des allocations familiales pour travailleurs salariés. La réalité s'avère pourtant beaucoup plus complexe. Alors que, selon les chiffres de l'INS, le nombre d'enfants de 0 à 24 ans a diminué de 70.832 au cours des dix dernières années, le régime des travailleurs salariés compte 61.467 enfants de plus au terme de la même période. Ce paradoxe apparent a fait l'objet d'une étude de l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés. Dans cette étude, les principales tendances démographiques au niveau national (sur la base des données de l'Institut national de statistique) ont été comparées à l'évolution du nombre d'enfants dans le régime des allocations familiales pour travailleurs salariés. L'étude révèle que les deux populations ont évolué différemment, surtout au cours de la période 2000-2005. En fonction de l'analyse d'un certain nombre de sous-groupes, plusieurs explications ont été fournies pour l'évolution divergente qui a été constatée. Au cours de la période 2000-2005, on a observé une augmentation considérable du nombre d'enfants élevés hors du Royaume. Il s'agit surtout d'enfants dont le père, par exemple, vient travailler en Belgique comme travailleur frontalier et acquiert en cette qualité un droit aux allocations familiales pour ses enfants en France. En raison de la progression du travail frontalier, cette catégorie d'enfants a fortement augmenté dans le régime des travailleurs salariés. Par ailleurs, le nombre d'étudiants et de jeunes demandeurs d'emploi (ayant droit aux allocations familiales) s'est également accru au cours de la période considérée. Les glissements entre les différents régimes d'allocations familiales constituent sans doute le facteur principal, qui a contribué à l'augmentation du nombre d'enfants dans le régime des travailleurs salariés. Entre 2000 et 2005, le nombre d'enfants de 0 à 24 ans a peu évolué en Belgique. Par contre, dans le régime des allocations familiales pour travailleurs indépendants, le nombre d'enfants a fortement diminué au cours de la même période, ce qui implique d'importants glissements vers le régime des allocations familiales pour travailleurs salariés. Le régime d'allocations familiales pour travailleurs salariés a donc connu, malgré une tendance démographique négative chez les jeunes, une forte croissance du nombre d'enfants bénéficiaires au cours des dix dernières années. Cependant, la situation paraît beaucoup moins brillante à long terme pour le secteur des allocations familiales dans son ensemble. Selon les dernières projections de l'INS disponibles, le nombre d'enfants de 0 à 24 ans devrait diminuer de 152.632 d'ici à 2020. Dans ce cas, la part budgétaire des allocations familiales dans l'ensemble de la sécurité sociale continuera aussi de baisser, tandis que la part des pensions et des soins de santé augmentera sans cesse en raison du vieillissement. La question qui se pose est de savoir si la société doit simplement subir la tendance à la dénatalité ou si les autorités ne doivent pas se préoccuper davantage d'une "politique de rajeunissement" qui mette l'accent tant sur les prestations (par ex. les allocations familiales) que sur un ensemble de services familiaux (accueil des enfants, flexibilité des horaires de travail). Il est en effet dans l'intérêt de la société actuelle et future d'investir aujourd'hui dans les enfants, car ils seront le moteur de l'économie de demain et ils contribueront à supporter le coût du vieillissement. L'étude complète se trouve sur www.allocationfamiliale.be. Pour toute information complémentaire concernant cette étude, vous pouvez vous adresser à: Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés Frederick Taveirne Attaché Service Recherche Rue de Trèves 701000 BRUXELLES Tél: 02-237 26 46 frederick.taveirne@rkw-onafits.fgov.be

FAMIFED, Agence fédérale pour les allocations familiales
Rue de Trèves 70
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 237 21 12
<http://www.famifed.be>

Vanessa Matthys
Porte-parole
02 237 20 30
comm@famifed.be